

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme
ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard
(Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL

Le restaurant scolaire de la commune de Boisseuil confectionne environ 350 repas par jour pour les écoles et 80 repas pour l'ALSH les mercredis et durant les vacances scolaires.

A ce titre, en septembre 2016 la commune de Boisseuil a signé un marché public relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. D'une durée de 4 ans maximum ce marché a été prolongé de 3 mois par voie d'avenant en juillet 2020.

Ce marché est arrivé à terme le 30 novembre dernier, une consultation a été lancée le 8 octobre 2020, en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique avec une date limite de réception des offres le 30 octobre 2020. Cette prestation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT. L'accord cadre sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible une fois un an. La durée totale du marché n'excédera pas 2 ans.

Cette prestation est décomposée en 13 lots :

- Lot 1 : produits laitiers et avicoles,
- Lot 2 : produits surgelés,
- Lot 3 : épicerie – Conserves,
- Lot 4 : fruits frais,
- Lot 5 : légumes frais,
- Lot 6 : pain frais,
- Lot 7 : poissons frais,
- Lot 8 : viande de porc fraîche et charcuterie fraîche,
- Lot 9 : viande fraîche de bœuf,
- Lot 10 : viande fraîche de veau,
- Lot 11 : viande fraîche d'agneau,
- Lot 12 : volailles fraîches,
- Lot 13 : produits issus de l'agriculture biologique.

A l'issue de la consultation 16 offres ont été remises par des entreprises et étudiées. Le lot 6 est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Pour tous les autres lots, les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- Lot 1 : l'entreprise Guilmot-Gaudais.
- Lot 2 : l'entreprise Passion Froid.
- Lot 3 : l'entreprise Episaveurs.
- Lot 4 : l'entreprise Gautier SAS.
- Lot 5 : l'entreprise Gautier SAS.
- Lot 7 : l'entreprise Mericq.
- Lot 8 : l'entreprise Badefort.
- Lot 9 : l'entreprise Plainemaison.
- Lot 10 : l'entreprise Sobeval.
- Lot 11 : l'entreprise Plainemaison.
- Lot 12 : l'entreprise Gautier SAS.
- Lot 13 : l'entreprise Manger Bio Limousin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les 12 accords-cadres avec les différentes entreprises précitées,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

